N°12 - Août 2007

caro canne

2€

Le magazine des professionnels de la canne

Anticiper pour mieux gérer son exploitation



- Interprofession : création du Comité Paritaire interprofessionnel de la Canne et du Sucre
- La sélection variétale avance
- Convention Canne : le point sur les aides

Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre de La Réunion

cahier technique page 13

- Gagner plus, c'est possible en mettant l'engrais et l'herbicide au bon moment

SAS

Foucque

LE NOM D'UNE PASSION

AFAQ ISO 9001 VERSION 2000

DEVÈS

Nous avons la solution pour épandre la cendre de bagasse







Caractéristiques techniques
Type : RH 50
Charge utile : 5000 kg
Cubage avec dôme et rehausses : 7,40m³
Tapis 2 chaines marine classe 80 : 12-36

BIGAB

Nous avons la solution pour transporter avec les remorques polybennes BIGAB

BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR



Remorque BIGAB Polybenne
Capacité de 7 tonnes à 20 tonnes
Essieu balancier et Boggie
Freinage hydraulique et air
Centre de gravité excellent

SAS Foucque LE NOM D'UNE PASSION

Un numéro d'appel unique 0262 974 974

Siège social
69 Bd du Chaudron - 97490 Ste-Clotilde
Fax : 02 62 48 87 99

Agence de Saint-Pierre
132, Bd Hubert Delisle - 97410 Saint-Pierre
Fax : 02 62 35 75 99

Agence du Port
4, chemin des Anglais - 97420 Le Port
Fax : 02 62 42 92 99

> sommaire

3 Editorial

4-5 Brèves

6-12 Actualités

p6 • Nouvelle procédure de travaux d'amélioration foncière
• Rôle du site Internet «Travaux»
p7 • Convention canne : les aides
p8 • La sélection variétale avance
p9 • Emploi : groupements et titre de travail simplifié
p10 • Interprofession : création du comité paritaire de la canne et du sucre • Plan canne 2025
p12 • Investissements dans les sucreries
p19 • Les herbicides homologués
• Sortie du guide fertilisation

20-21 Portraits

• Jannick Carpin, Edith et Come Bardeur : planteurs
• Frédéric Aure : technicien

22 Pratique

• Simplifications administratives

13-18 **Dossier**

• **Anticiper pour mieux gérer son exploitation**

I-VIII Cahier technique

• **Les engrais et les herbicides**

CARO CANNE N°12 - AOÛT 2007
REVUE TRIMESTRIELLE DE CANNE PROGRÈS

Directeur de la publication :
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Rédaction : ARTAS
Bernard Grollier - Olivier Soufflet
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : J.M. Grenier - CEDUS/FLA - SFSR
Information et abonnement :
ARTAS c/o CERF - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07

Imprimerie : NID - N°ISSN 1764-657X

Tirage : 6 000 exemplaires
Diffusion : ARDP et Canne Progrès
Prix au numéro : 2 €

Ont participé à ce numéro :
• Chambre d'Agriculture • CIRAD
• CPC • CTICS • Conseil Général
• DAF • Industriels du Sucre

DÉPARTEMENT DE LA Réunion
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le site de la filière canne-sucre
www.canne-progres.com

Plus unis plus forts



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Planteurs et industriels constituent désormais une interprofession. Le 3 juillet dernier, la création du *Comité interprofessionnel de la Canne et du Sucre de La Réunion* a fait franchir un pas supplémentaire à la filière. En nous regroupant, nous envoyons un signal fort à nos partenaires locaux, nationaux et européens.

Nous sommes maintenant organisés pour parler d'une seule voix et prendre notre destin en main. Planteurs et industriels, toutefois, conservent leur liberté de parole et de pensée. Le nouveau CPCS reste un lieu de discussion et de débat, où chacun défend ses intérêts et ses points de vue : les décisions qu'il prendra n'en seront que plus légitimes et mieux entendues.

Nous étions habitués, depuis longtemps, à prendre des décisions à court terme au sein d'une commission. Nous le ferons maintenant, avec une vision à moyen et long terme, au sein d'un comité, en continuant à associer étroitement l'Etat à nos discussions.
Après la réforme de l'OCM-Sucre et la signature de la Convention Canne, l'année dernière, la filière entame une nouvelle étape de sa longue histoire. L'horizon est dégagé pour les prochaines campagnes, avec un prix garanti pour la totalité de la production réunionnaise. Le niveau des travaux d'améliorations foncières et de replantations enregistré pendant la campagne 2006-2007 témoigne d'une réelle foi en l'avenir. Plus de 900 dossiers présentés, près de 1 700 hectares effectivement replantés : le dispositif supplémentaire d'aide au financement, mis en place en 2006 suite à la signature de la convention, porte ses fruits. Il s'appliquera pendant deux années encore, n'hésitez pas à l'utiliser ! La création des Pôles Canne, de la même manière, a été très bien accueillie et contribue à redonner du dynamisme à la filière. Du CERF, viennent également de bonnes nouvelles. Des stations d'essai mises en place au cours de la décennie précédente dans toute l'île, commencent à sortir des variétés adaptées à différentes micro-régions et qui peuvent ouvrir de nouvelles perspectives à de nombreuses exploitations.

Les résultats que nous obtiendrons lors des prochaines campagnes dépendent du travail fait aujourd'hui : ceux qui s'engagent sans attendre dans cette voie mettent toutes les chances de réussite de leur côté. En faisant les bons choix au bon moment, il est possible pour l'agriculteur d'améliorer son revenu, à court ou à plus long terme. Il est indispensable, pour un chef d'exploitation de regarder au-delà de l'horizon immédiat. L'anticipation n'est pas un luxe réservé aux grandes entreprises. Déjà, les sociétés sucrières ont fait ce choix en investissant lourdement dans les usines ainsi que de nombreux planteurs qui ont réaménagé leurs exploitations pour être plus performants à l'avenir. En se fixant des objectifs, en se donnant les moyens de les atteindre, les acteurs de la filière feront mieux que de consolider leur propre situation : ils contribueront individuellement à une réussite collective.

Engrais

Les raisons de l'augmentation des prix

Les prix devraient augmenter d'au moins 20 %, tous engrais confondus, sur les trois ou quatre ans à venir. La pression sur les prix la plus forte se fera sentir sur les engrais phosphatés qui sont les plus touchés par la tension actuelle du marché mondial des matières premières. Les causes de cette hausse dépassent largement le cadre de La Réunion. Elle est due à une demande de produits plus forte cette année que les années précédentes du fait de plantations agricoles massives entreprises au Brésil, aux USA et en Inde, en grande partie pour produire des bio-carburants. Elle est due aussi à la hausse du fret maritime. La conjonction de ces deux facteurs a pour conséquence que les matières premières sont plus rares et que leurs prix s'envolent.

La crise est surtout constatée sur les phosphates dont les prix ont augmenté de 50 %. Il existe un réel risque de pénurie qui ferait du DAP un produit cher pendant plusieurs années consécutives. Cette situation ne pourra prendre fin qu'avec l'entrée en service de la nouvelle mine de phosphate d'Arabie Saoudite en 2011, qui permettra de rétablir l'équilibre du marché.

Pour faire face à cette situation, des alternatives sont à l'étude. Notamment la proposition d'une formule qui serait moins dosée en phosphore et la recherche de solutions locales : utilisation des cendres de bagasse ou des effluents d'élevage. Par ailleurs, il faut savoir que la canne est une culture peu exigeante en phosphore et que sur des sols normalement pourvus, l'impact d'une impasse de fertilisation en phosphore sur une année serait limité. Les planteurs pourraient continuer de travailler en utilisant des engrais binaires N K, c'est-à-dire sans phosphates (20.0.33). Les engrais complexes de type (13.8.24) seront toujours disponibles mais à des prix sensiblement plus élevés qu'auparavant. Par contre, il faut continuer à privilégier l'apport de phosphore sur les vierges (pour une implantation réussie), d'autant plus si les sols sont carencés en phosphore...

Des fiches techniques seront prochainement à la disposition des techniciens et des planteurs pour préciser l'emploi des produits tels que les écumes, les cendres de bagasse, les lisiers de porcs ou fientes de volailles en combinaison avec des engrais simples ou binaires.

Signature de la Charte agricole de Saint-Benoît

Seconde du genre après celle de Saint-Louis la Charte de développement agricole de Saint-Benoît a été signée vendredi 29 juin à la ferme-auberge des Orangers à Sainte-Anne . Au cœur des engagements pris par la Commune, la Chambre d'agriculture, l'Etat et le Conseil Général, la protection du foncier agricole est une question particulièrement sensible puisqu'elle conditionne plus que jamais l'avenir de l'agriculture réunionnaise. Cet enjeu complexe implique un engagement de tous, décideurs communaux, intercommunaux, régionaux, mais aussi propriétaires fonciers et agriculteurs. A noter que la Chambre d'Agriculture organisera en septembre des Assises du foncier agricole à La Réunion : les thèmes de la protection du foncier, du logement des agriculteurs et du bâti en zone agricole seront au centre des débats de cette manifestation.

Premier salon du machinisme agricole

Organisé par la Fédération réunionnaise des coopératives agricoles (FRCA), le premier salon du machinisme agricole et des travaux publics s'est tenu du 10 au 13 mai sur le champ de foire de Bras Panon. Alors que la mécanisation est un des enjeux de la filière canne, ce salon des matériels avait aussi pour but de promouvoir un équipement raisonné des agriculteurs. D'où la présence, à côté des importateurs d'équipements et des sociétés de financement, des Pôles Canne et des organismes agricoles (Chambre d'Agriculture, CIRAD, FRCA, etc.) qui conseillaient notamment les exploitants sur l'opportunité et la rentabilité de l'achat de tel ou tel matériel en fonction de leurs conditions d'exploitation. L'intérêt des agriculteurs à se grouper dans des coopératives d'utilisation de matériel agricoles (CUMA) a bien sûr été mis en avant. «*À l'heure où le problème de la main d'œuvre devient crucial, notamment pour la coupe de la canne, et où la pénibilité du travail doit être prise en compte, l'enjeu de la mécanisation est important. Les CUMA permettent une utilisation rationnelle du matériel et l'accession à des engins performants, un abaissement des prix de revient et de l'endettement individuel, et un renouvellement plus fréquent du matériel*» a rappelé Patrick Hoarau, directeur général de la FRCA. Vu l'accueil positif que lui a réservé la profession, le salon du machinisme agricole ambitionne de se répéter dans les prochaines années.

Mécanisation
Comment remonter la pente ?


15 % seulement de la récolte est mécanisée.

En dehors de quelques grosses exploitations, il n'y a pratiquement plus de plantations mécaniques à la Réunion. Depuis quelques années, on assiste même à une perte de savoir-faire dans ce domaine. Tel est le constat alarmant des partenaires de la filière canne qui se sont réunis pour déterminer les causes de cette situation et les besoins en mécanisation de la filière. Deux groupes de travail ont été constitués, l'un sur la mécanisation de la récolte, l'autre sur la mécanisation des travaux de sol et de l'épandage. Invitée à sortir des schémas classiques, la réflexion observe ce qui se fait ailleurs et passe en revue les types de matériels existants les plus performants et les mieux adaptés aux contextes agricoles locaux. La mécanisation de la canne a régressé à La Réunion depuis 20 ans. Alors qu'autrefois 25 % environ de la récolte se faisait de façon mécanique, ce taux est tombé à 15 % aujourd'hui. Des solutions pour améliorer la situation sont en cours d'étude, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

On assiste à une perte de savoir-faire en matière de replantation.



La fête de la canne de Corbeil


Le maire de Saint-Paul, présent à cette 1ère édition de la fête de la canne de Corbeil organisé par Jean-Julius Métanire.

A travers l'association «Corbeil Quartier en action», des familles d'agriculteurs de Corbeil, quartier isolé des Hauts de Saint-Paul, montent au front pour défendre la culture de la canne et l'identité du terroir qui lui est associée. A leur appel, les acteurs de la filière canne ont répondu présent pour participer à la première Fête de la Canne de Corbeil les 23 et 24 juin derniers. À l'approche de l'ouverture de la campagne, cette fête était destinée à promouvoir la canne en tant qu'activité agricole, mais aussi en tant que patrimoine. Des femmes, notamment, ont porté ce projet. «*Nous sommes toutes filles, petites-filles ou épouses d'agriculteurs, et nous voulons défendre la canne. La canne, c'est notre histoire, celle de notre famille et de notre quartier*» déclarait Nathalie Dessimietti, présidente de «Corbeil quartier en action».
Le programme comprenait un volet professionnel avec présentation de matériels, conférences, présence des industriels de sucre, des organismes agricoles et de la Chambre d'agriculture. Et un volet grand public avec des animations diverses dont une exposition retraçant l'histoire de l'usine de Vue Belle où les planteurs de Corbeil livraient autrefois leurs cannes. «Corbeil Quartier en action» souhaiterait maintenant pouvoir faire de cette fête un rendez-vous régulier d'avant campagne. Sortant de son isolement, Corbeil se place ainsi à la pointe du combat pour la canne.

Replantations et travaux fonciers

La relance des replantations et des travaux d'améliorations foncières ne fléchit pas. Au contraire. Les planteurs sont de plus en plus nombreux à utiliser le dispositif d'avance remboursable proposé par les industriels



Nettoyage et mise à niveau d'un terrain dans le cadre d'un aménagement foncier agricole.

La convention canne s'était fixé un objectif de replantation de 1500 ha la première année. Cet objectif est dépassé puisque, en mai 2007, 1 600 ha étaient en cours de replantation. Ce coup de fouet aux replantations et aux travaux d'améliorations foncières a été donné par le système d'avance remboursable et d'aide mis en place par les industriels pour les campagnes 2007, 2008 et 2009. L'agriculteur reçoit 1 000 euros par hectare pour une replantation simple et 2 000 euros pour une replantation précédée de travaux d'améliorations foncières ou d'irrigation, ou encore si la replantation remet en culture une terre en friche. Seuls 80 % de l'aide est remboursée, sans intérêt. La part non remboursable atteint 30 % pour les replantations situées en zone difficile. Le remboursement de l'avance est étalé sur trois ans et commence la deuxième année suivant la replantation. Les sommes sont prélevées sur la valeur des livraisons de cannes à raison de 5 euros par tonne.

On note cependant des différences entre Pôles Canne où sont instruits les dossiers de demande d'aide. À Beaufonds et à Tamarins, le nombre de dossiers d'aide à 2 000 (replantation précédée de travaux d'améliorations foncières) est supérieur à celui des dossiers de 1 000 (replantation simple).

Ce qui est encourageant pour la coupe mécanique. En revanche, c'est l'inverse dans les autres Pôles Canne. Beaufonds et Bois Rouge se situent en tête pour les surfaces replantées et le nombre de dossiers. Globalement, les communes de l'Est sont très en avance pour les surfaces replantées par rapport au Sud et à l'Ouest.

Maître d'œuvre
La garantie de travaux de qualité au meilleur prix

La réforme du financement public des aménagements fonciers introduit un nouvel acteur : le maître d'œuvre qui accompagne l'agriculteur jusqu'à la livraison des travaux.

Le nouveau système permet en effet la consultation de plusieurs prestataires pour la réalisation des travaux. En conséquence, l'agriculteur ne s'adresse plus directement à un organisme de travaux, mais passe par un «maître d'œuvre», agréé par la direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) et le Département. L'agriculteur choisit son maître d'œuvre parmi une liste. Ce dernier tient le rôle de conseiller et étudie avec l'agriculteur la nature des travaux à effectuer. Il se charge également de la demande de subvention. Puis il établit le dossier technique de consultation Il recueillera ensuite les devis des entreprises répondant à ce cahier des charges. Le dossier est examiné par la commission départementale d'instruction des travaux (CIDT) qui sélectionne, tout en prenant en compte l'avis de l'agriculteur, ce qu'elle estime être la meilleure offre pour les travaux à effectuer (bon rapport qualité/prix). Durant le déroulement des travaux, le maître d'œuvre vérifie qu'ils sont réalisés conformément à la commande. Le procès-verbal de réception des travaux est signé par l'entreprise, le maître d'œuvre et l'agriculteur. La prestation du maître d'œuvre est rémunérée par l'exploitant et subventionnée comme les travaux.

Si le système est un peu plus compliqué qu'auparavant, il présente des avantages pour l'agriculteur. La mise en concurrence des entreprises doit peser sur le coût des prestations. Grâce aux maîtres d'œuvre, l'agriculteur bénéficie d'un savoir-faire pour l'aider à déterminer son besoin en travaux et veiller à la qualité de la prestation.

Améliorations foncières
Les maîtres d'œuvre et les appels d'offres sur internet

Le site www.ctics.fr comporte une rubrique spéciale consacrée aux «Travaux d'aménagement foncier» où les agriculteurs trouvent toutes informations nécessaires. Cette rubrique présente la démarche globale, étape par étape, de la nouvelle procédure. Elle précise les travaux qui sont éligibles aux subventions. Elle expose la marche à suivre : passer au point d'accueil, remplir un formulaire de demande de travaux, choisir un maître d'œuvre, définir avec lui les travaux à effectuer, etc. Les maîtres d'œuvre avec leurs coordonnées sont recensés sur une liste figurant sur le site. Aux entreprises souhaitant répondre aux appels d'offre, le site du CTICS fournit la liste actualisée des marchés.

Prochainement ce site sera revu totalement sur une nouvelle adresse : www.ameliorations-foncieres.com
Rendez-vous en août !

Convention Canne

La prime de soutien versée à 1 528 planteurs

Pour sa première année d'application, la prime de soutien aux planteurs travaillant en zones difficiles a globalement atteint son objectif, malgré quelques réclamations de zonage.

La Convention Canne 2006-2014 a instauré une prime de soutien annuelle aux planteurs travaillant dans les zones difficilement mécanisables et/ou trop éloignées des centres de réception. Un million d'euros lui est affecté. L'analyse des surfaces cannières a abouti à la définition de trois zones géographiques à partir d'une série de critères appliqués aux parcelles : pierrosité, pente, forme de la parcelle, portance, hydromorphie, etc. Deux de ces zones sont éligibles à la prime. Une zone A de difficulté extrême (rendement moyen : 61 tonnes/ha) donne le bénéfice d'une prime (pour la coupe 2006) de 3,12 euros par tonne livrée. Une zone B de difficulté forte (rendement moyen : 67 tonnes/h) donne le bénéfice d'une prime (pour la coupe 2006) de 1,56 euros par tonne livrée.

Aides à la production : cinq tranches

L'aide à la production fait l'objet d'un barème simplifié de cinq tranches de tonnage (au lieu de onze précédemment). Les planteurs reçoivent désormais un acompte forfaitaire qui dépend de la surface exploitée. Cet acompte est versé à la fin du mois d'octobre. Ensuite, ils reçoivent le solde avant le 15 février de l'année suivant la campagne.

Le barème

Les 700 premières tonnes	21,40 euros/tonne
De 701 à 1 200 tonnes, soit les 500 suivantes	16,00 euros/tonne
De 1 201 à 3000 tonnes, soit les 1 800 suivantes	12,50 euros/tonne
De 3 001 à 5 000 tonnes, soit les 2 000 suivantes	9,50 euros/tonne
Au-delà de 5 000 tonnes	7,40 euros/tonne

L'acompte

Les 10 premiers hectares	720 euros/hectare
De 11 à 20 hectares, soit les 10 suivants	500 euros/hectare
De 21 à 40 hectares, soit les 20 suivants	400 euros/hectare
Au-delà de 40 hectares	300 euros/hectare

Les autres aides

L'indemnité compensatoire de handicap naturel

Tous les planteurs ont droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Aide de l'Etat, son enveloppe globale reste inchangée (4,528 millions d'euros).

L'aide au transport

Versée par l'Union Européenne, l'aide moyenne au transport est de 3,52 euros par tonne livrée, avec un maximum possible de 6,04 euros. Le montant de cette aide est fonction de la distance entre le bord du champ et le centre de réception et prend en compte les problèmes du transport.

La prime bagasse

Prime incitative à la production, la prime bagasse dépend de la quantité totale de cannes produite au cours de la campagne. Elle varie selon le barème suivant :

De 1 500 000 à 1 750 000 tonnes	1,30 euros/tonne
De 1 750 001 à 1 900 000 tonnes	1,80 euros/tonne
Au-delà de 1 900 000 tonnes	2 euros/tonne



La forte pente est un des principaux critères caractérisant les zones difficiles.

Pour la coupe 2006, 1 528 exploitants ont touché cette prime, représentant une production de 452 000 tonnes de cannes, soit 24 % de la production totale de la campagne. Inévitables dans la phase de mise au point du dispositif, les réclamations ont porté principalement sur des surfaces localisées dans trois secteurs : Chemin de Ceinture à Saint-Benoît, Ravine Glissante à Sainte Rose et Parc Mouton à Basse Vallée (Saint Joseph).
Elles ont amené le CTICS, sur avis d'une commission interprofessionnelle, à ajuster le périmètre des zones éligibles. C'est ainsi que les surfaces litigieuses de Saint-Benoît ont été reclassées dans le périmètre de la zone B. Même chose pour une partie des parcelles faisant l'objet de réclamations à Sainte Rose. En revanche, le secteur litigieux de Saint Joseph n'a pas été modifié, mais sera réétudié pour la campagne de 2007. L'objectif est en effet d'améliorer le zonage éligible en concertation avec les CMU.

Tous les Pôles Canne bientôt opérationnels

Après Bois Rouge, Beaufonds, Tamarins et Caserne, les deux derniers Pôles Canne du Gol et de Langevin seront opérationnels dans le courant de la campagne 2007. L'objectif des Pôles Canne est de regrouper sur une plate-forme de réception des cannes, où les planteurs passent régulièrement, différents services de façon à faciliter leurs démarches techniques et administratives. Les agriculteurs peuvent ainsi effectuer en un même lieu leurs demandes de travaux, d'aides à la replantation, les déclarations de surface, mais aussi des demandes de conseils sur les engrais ou les herbicides, etc. Avec quelques différences d'un Pôle Canne à un autre, le regroupement des services aux agriculteurs est maintenant effectif. Les Pôles Canne fournissent aussi aux planteurs l'occasion de se rencontrer pour échanger des expériences.

CERF

Les nouvelles cannes plus productives, plus riches, plus résistantes

La libération en 2006 de deux nouvelles variétés, R 581 et R 582, ouvre l'ère des variétés ciblées selon les zones agronomiques. Les essais entamés il y a 15 ans dans les stations décentralisées du CERF donnent leurs premiers résultats.



La R92/6246, variété d'élite en zone sèche irriguée.



La variété R 582.

Véritable nouveauté, la R 582 est la première variété issue d'une des stations expérimentales décentralisées du CERF : la station de Beaufonds. Elle résulte d'essais débutés en 1990. «*C'est une variété dont la zone d'adaptation s'étend au littoral Est et Ouest irrigué*, précise Laurent Barau, sélectionneur au CERF. *Elle est appelée à remplacer la R 579. Mais plus rustique que cette dernière, elle concurrence aussi la R 570 sur les terrains à moindre potentiel. C'est une canne vigoureuse, qui couvre bien le sol, avec un fort rendement en canne, et une richesse équivalente aux variétés actuelles. Elle apporte un plus indiscutable.*» Très attendue, la libération de la R 582 a commencé en 2006. Elle se poursuivra en 2007 et 2008 au rythme du développement des boutures. La R 582 sera largement disponible à partir de 2009.

Sœur de la R 579, libérée en 1993, la R 581 n'est pas nouvelle à proprement parlé. La politique de libération de l'époque avait privilégié la première, jugée plus intéressante pour l'ensemble de l'île. Cependant, certains planteurs du Sud-Ouest qui avaient participé aux essais avaient souhaité la conserver. Aujourd'hui, une cinquantaine de planteurs la cultivent et la multiplient. Dans le cadre de la nouvelle politique de libération par région, la R 581 est à présent diffusée. Elle intéressera les planteurs du Sud-Ouest exploitant des terres non irriguées en moyenne altitude, entre 300 et 600 m. La R 581 se caractérise par une bonne levée, une bonne richesse, une croissance rapide et une bonne aptitude à la repousse. Son seul défaut vient de sa floraison importante, qui engage à une coupe en début ou milieu de campagne.

15 ans de recherches pour trouver les meilleures cannes

R 581 et R 582 sont les premières variétés d'une nouvelle génération de cannes à sucre, conçues pour des conditions agronomiques particulières. D'autres variétés en fin de sélection commenceront d'être libérées en 2008 et 2009. Destinée aux terres non irriguées de l'Ouest, la prochaine variété R présentera un très fort rendement par rapport à la R 577, dominante dans cette zone. Pour la dernière phase de sélection, deux variétés sont en compétition à la station du CERF de Vue-Belle.

Même situation à la station du Gol qui prépare une variété à fort rendement pour la zone littorale sous le vent irrigué, et dans l'Est aux stations de La Mare et de Beaufonds. «*Dans toutes nos stations, on voit des variétés en expérimentation meilleures que les variétés commerciales actuelles*» résume Laurent Barau. Après plusieurs années sans nouveauté, le CERF renoue avec une période de diffusion régulière qui voit aboutir la stratégie de recherche mise en œuvre après l'audit de 1985. Conduit par une équipe américaine d'Hawaï, cet audit avait préconisé une recherche par zone géographique tenant compte de la diversité des situations agronomiques. Cinq stations d'expérimentation en région avaient été ouvertes en plus de la station d'origine de La Bretagne : La Mare, Beaufonds, Le Baril, le Gol et Vue Belle, cette dernière complétée par une mini-station à 1 000 m d'altitude. «*Nous créons par hybridation 100 000 variétés par an*, déclare Laurent Barau. *Parmi elles, nous devons trouver celles qui seront meilleures que les variétés actuelles.*»
A ce programme global vont s'ajouter deux programmes de recherche spécifiques. L'un est axé sur l'amélioration de la richesse. Le second vise à élargir la base génétique des hybridations en intégrant des cannes sauvages apportant des caractères de rusticité et de résistance aux maladies.

Une sixième station du CERF

Le CERF ouvrira d'ici la fin de l'année une sixième station de sélection variétale dans les hauts de l'Est entre 350 et 450 m d'altitude. Cette région est en effet la seule aujourd'hui à ne faire l'objet d'aucune recherche particulière alors que la R 570, majoritaire, ne donne pas entièrement satisfaction. Le premier stade de sélection débutera en 2008 pour un premier résultat possible dans 15 ans.

Le groupement : une solution pour recruter de la main d'œuvre

L'emploi de personnel en groupement est un moyen de diminuer les coûts d'exploitation. La Réunion n'a connu que très peu expériences de ce type. En voici une, celle du syndicat des planteurs de l'Est entre 1989 et 2002. Les explications et les conseils d'un de ses fondateurs, Henri Gossard.



Henri Gossard : «Les adhérents doivent partager le même état d'esprit.»

Comment est né le syndicat des planteurs de l'Est ?

Ce groupement a été fondé par un petit groupe d'exploitants (1) pour résoudre deux problèmes. Premièrement, nous voulions fidéliser des coupeurs de canne en leur proposant une stabilité d'emploi. Deuxièmement, le montant des subventions pour l'achat de matériel dépendait à l'époque de la taille des exploitations. Le groupement nous permettait d'acquérir du matériel compétitif : un tracteur de 90-100 CV et un chargeur de canne Bell. Pour amortir cet équipement, nous avons calculé qu'une production annuelle d'au moins 5 000 tonnes de cannes était nécessaire. Ensemble, nous faisions environ 4 500 tonnes. Pour compenser la différence, le groupement, qui avait un statut de syndicat, pouvait assurer des travaux de sous-traitance chez d'autres agriculteurs.

Quels étaient l'organisation et le personnel du groupement ?

Le syndicat a embauché par campagne, un chauffeur et quatre à cinq coupeurs qui disposaient d'un fourgon pour se rendre sur les chantiers. Le syndicat intervenait chez les adhérents à tour de rôle en fonction d'un planning défini en début de campagne. Chaque membre du groupement s'occupait de son propre chantier avec le matériel, les coupeurs et le chauffeur pour le chargement. Les ouvriers étaient recrutés en contrat à durée déterminé, payés au Smic sur une base de 5 tonnes coupées par jour (avec chargement mécanique) et 39 heures de travail par semaine. Tout le monde était gagnant dans ce système.

Qu'est-ce qui a provoqué son déclin ?

Les choses ont bien marché jusqu'à l'arrivée de la loi Perben en 1997. Nous avons buté sur une question qui n'avait rien à voir avec l'agriculture. La Sécurité sociale a refusé de nous rendre éligible aux exonérations de cotisations sociales patronales prévues par la loi Perben parce que nous nous appelions "syndicat" et que les organisations syndicales n'y avaient pas droit ! En conséquence, chacun a dû déposer un dossier. Cela a sonné le glas de l'esprit collectif. Nous sommes devenus des clients de notre groupement et les relations sont devenues plus compliquées. A la fin, nous n'étions plus que trois, représentant 2 600 tonnes. Ce n'était plus suffisant. Le coup de grâce est venu d'un désaccord entre nous.

Quelles sont, selon vous les conditions indispensables à réunir pour réussir un groupement ?

Les adhérents doivent partager un même état d'esprit. Cela se traduit par des techniques de culture communes pour parvenir à des rendements voisins. Il faut raisonner économiquement et réinvestir régulièrement afin de maintenir le matériel en bon état. Il faut travailler entre gens convaincus dont le leitmotiv est le gain de productivité. Pour ce faire, une remise en cause perpétuelle est à observer. Aussi, il est nécessaire de provoquer des rendez-vous accompagnés de visites, de sorties (salon de l'Agriculture, exploitations agricoles, etc.) pour profiter des réflexions et des expériences des autres.

(1) Les fondateurs : Jimmy Hubert, Hugues Bouquet, Jacques André Hubert, Henri Gossard

Le Titre de Travail Simplifié pour l'embauche des coupeurs

Le titre de travail simplifié (TTS) est un moyen de paiement pour un salarié d'une entreprise de moins de 10 salariés. Il se présente sous la forme d'un chéquier avec lequel vous payez le salarié (vous pouvez aussi le payer en liquide). Ce chéquier inclut un volet social à transmettre à la CGSS pour le calcul des cotisations sociales. L'adhésion au TTS s'effectue auprès de votre banque et s'accompagne d'une autorisation de prélèvement automatique du montant des charges sociales. Le TTS est bien adapté au travail de la coupe. Pour l'employeur, il a plusieurs avantages. Il allège les formalités administratives. Les cotisations sociales liées à l'embauche sont déductibles du revenu imposable pour les agriculteurs au réel. Il est conseillé de ne pas l'utiliser plus de 100 jours par an pour un même salarié.

Les avantages sont aussi pour le coupeur. S'il était au RMI, il a la possibilité de conserver son allocation pendant trois mois en plus de son salaire, puis de percevoir pendant 9 mois une prime mensuelle. Au bout de quatre mois, il reçoit une prime de retour à l'emploi de 1 000 euros. Après 6 mois de travail, il touche les ASSEDIC. Renseignez-vous auprès de la CGSS, de votre centre de gestion ou des points verts de la Chambre d'agriculture, et auprès des agences de l'ADI pour les allocataires du RMI.

Interprofession

Création du Comité Paritaire interprofessionnel de la Canne et du Sucre

Les partenaires de la filière ont profité de la Journée «Cap sur 2025» du 3 juillet à Stella Matutina pour marquer solennellement la naissance de la nouvelle organisation interprofessionnelle de la canne, qui succède à l'ancienne CPCS.



Signature de l'acte officiel de naissance de l'Interprofession le 3 juillet à Stella Matutina.

Producteurs et industriels ont officiellement signé le 3 juillet l'acte de naissance du Comité Paritaire interprofessionnel de la Canne et du Sucre. Prévue par la Convention Canne, cette nouvelle structure répond d'abord à une exigence du droit européen. Parmi ses missions, elle percevra en effet la nouvelle Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) qui servira à financer les mesures de richesses du CTICS en remplacement de l'ancienne taxe parafiscale, jugée non conforme à la réglementation européenne. Mais, au-delà de cet aspect réglementaire, la création de l'Interprofession est surtout l'occasion pour les planteurs et les industriels de la canne de réaffirmer leur unité face aux défis à venir de la filière. Avec l'Interprofession, ils se dotent d'un outil de partenariat renforcé.

Cependant, on ne change pas ce qui fonctionne. C'est pourquoi les partenaires de la filière ont opté pour une structure légère qui se situe dans la continuité de la Commission paritaire de la canne et du sucre. Pour conserver le sigle familier de CPCS, le nom est d'ailleurs à peine modifié : l'interprofession devient simplement le «Comité paritaire de la canne et du sucre». La co-présidence entre planteurs et industriels, qui a également fait ses preuves, est conservée.

Néanmoins, l'interprofession traduit quelques évolutions. Un premier changement porte sur la nomination d'un délégué permanent qui assurera le suivi de ses activités. Évoluent également la composition et le mode de désignation des membres de l'Interprofession. Le nouveau Comité paritaire de la canne et du sucre comptera douze membres titulaires (et douze suppléants), au lieu de dix dans l'ancienne CPCS. Les représentants des planteurs devront appartenir à des organisations ayant obtenu au moins 20 % des voix aux élections des commissions mixtes d'usines (CMU). Le syndicat des fabricants de sucres désignera pour sa part les représentants des industriels. Tous les membres seront officiellement investis par le Préfet sur propositions respectives du syndicat des fabricants de sucre et des organisations syndicales de planteurs. Les partenaires institutionnels, l'État en premier, restent étroitement associés à ses travaux. De statut associatif, la nouvelle structure reprend les missions traditionnelles de régulation des relations interprofessionnelles. Elle étend ses responsabilités en devenant l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour toutes les questions relatives à la filière : organisation, développement, défense du foncier agricole, amélioration des pratiques culturales, etc. **Mieux structurée pour parler d'une seule voix, l'interprofession pourra davantage faire valoir les intérêts de la filière.**

Un plan de développement à l'horizon 2025

Les producteurs de canne et les industriels ont décidé de mettre en œuvre un plan de développement de la filière canne dont l'objectif est d'atteindre 2,5 millions de tonnes de cannes à l'horizon 2025. Ce plan s'appuiera sur les financements du Programme Opérationnel 2007-2013 (FEADER), ainsi que sur le prochain Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui devra reconduire les principes de protection des espaces agricoles. La protection du foncier agricole doit viser un objectif de 50 000 hectares cultivés bien restructurés. Les objectifs du plan de développement sont ceux déjà proclamés par la convention canne.

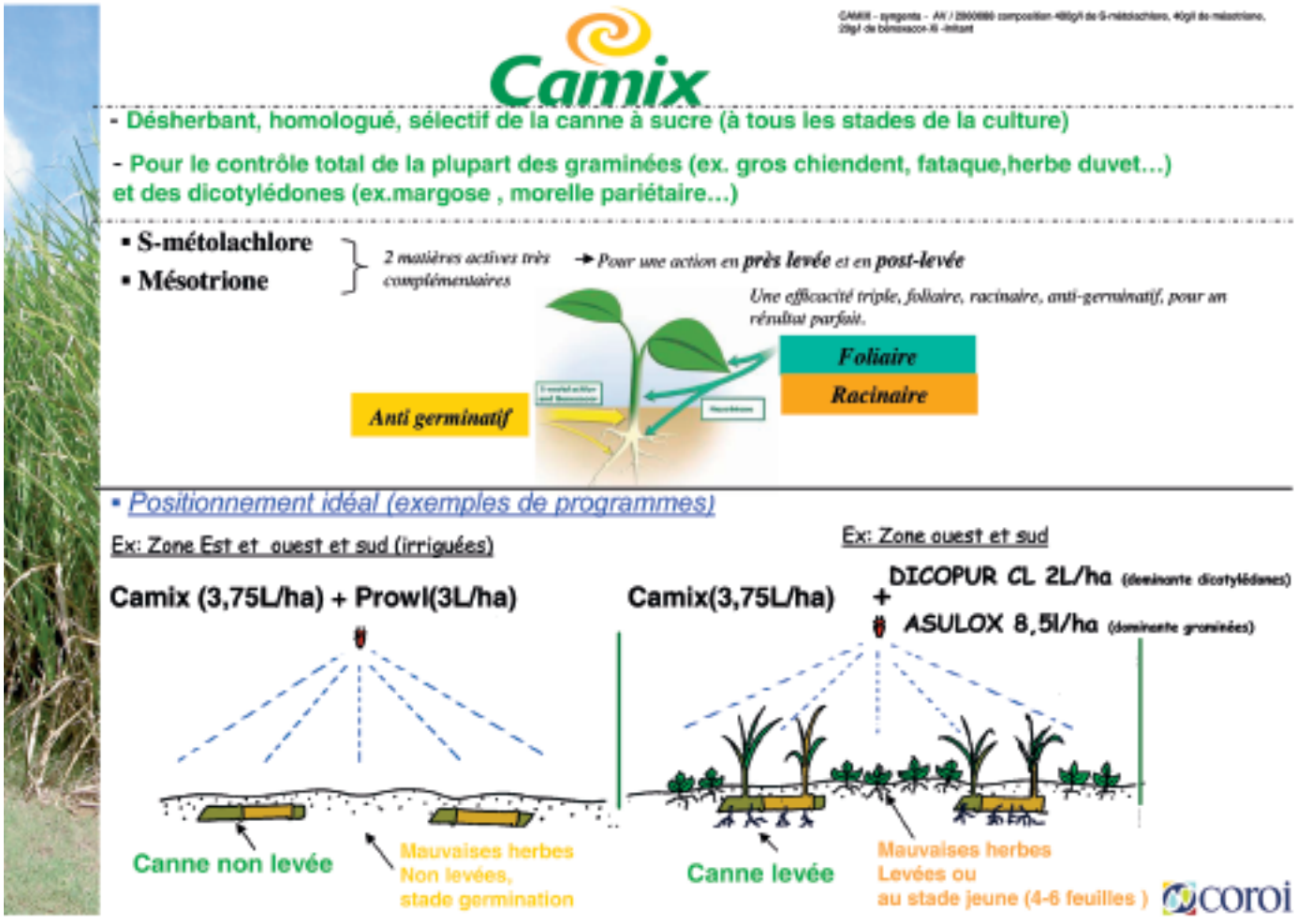
- D'une part, améliorer le revenu des producteurs de canne. Les pistes de progrès sont connues : adapter la taille des exploitations, gagner en productivité grâce notamment à la mécanisation de la coupe, améliorer les pratiques culturales avec en particulier la libération de nouvelles variétés, développer les périmètres irrigués, augmenter les surfaces cultivables.

- D'autre part : améliorer la productivité de la filière pour atteindre une production de 2,5 millions de tonnes de cannes. Outre l'augmentation des surfaces cultivées et des rendements aux champs, cet objectif impose une réduction des consommations énergétiques et une amélioration continue du process sucrier et la recherche de nouvelles valorisations de la canne.

Un logo pour le C.P.C.S.

Les planteurs réunis le 3 juillet au Muséum Stella Matutina ont choisi parmi trois logos celui qui identifie dorénavant le Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre

Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre de La Réunion



Sucreries

Innovation pour une meilleure maîtrise de l'énergie

Adapté de la sucrerie de betterave, un nouveau système d'évaporation permet d'économiser 15 % de la consommation de vapeur.

La convention canne a posé les bases du plan de développement de la filière pour la prochaine décennie. Le plan réaffirme l'objectif d'une production de 2,5 millions de tonnes de cannes, indispensable à la viabilité de la filière. L'amélioration de la productivité, et en particulier l'augmentation des rendements, doivent permettre de conforter le revenu des exploitations agricoles. Du côté des industriels l'augmentation du volume traité est indispensable pour assurer la productivité des sucreries, mais il leur faut, eux aussi, poursuivre les efforts pour améliorer la performance de l'outil industriel.
Dans ce but, ils n'ont de cesse d'investir dans de nouveaux procédés pour moderniser l'outil de production. Les derniers investissements d'importance, à l'usine du Gol comme à celle de Bois-Rouge, ont pour finalité d'optimiser l'utilisation de la vapeur, de réaliser en conséquence des économies substantielles sur le coût énergétique de la production de sucre. Plusieurs années de recherche ont précédé l'installation, dans les deux usines, de caisses d'évaporation à flot tombant, une technologie adaptée de la sucrerie de betterave qui renforce l'effet d'évaporation. L'effet supplémentaire d'évaporation du jus de canne permet de produire une même quantité de sirop avec moins de vapeur.
La sucrerie concentre en effet le jus de canne par évaporation pour en faire un sirop. La chaîne d'évaporation est constituée d'une série de caisses d'évaporation qui font subir plusieurs effets successifs au jus de canne (cinq effets dans chaque sucrerie avant le nouvel investissement). L'opération d'évaporation consomme de 135 à 150 tonnes de vapeur à l'heure. L'intégration d'une nouvelle caisse dans la batterie d'évaporation permet de diminuer cette consommation d'environ 50 à 70 kg par tonne de canne, soit 22 à 26 tonnes à l'heure. Au total, sur une campagne, l'économie de consommation de vapeur attendue de l'effet supplémentaire est d'environ 15 %.
L'investissement à l'usine du Gol représente 4,5 millions d'euros. Aux deux caisses d'évaporation à flot tombant, le projet ajoute un nouveau décanteur pour fournir un jus le plus clair possible et un nouveau système de désincrustation.
À l'usine de Bois-Rouge, l'investissement s'élève à 4,870 millions d'euros. A la différence du Gol, la technologie du flot tombant est réalisée en une seule caisse, tandis que la mise en parallèle des 4ème et 5ème caisses d'évaporation maintient un fonctionnement global de l'évaporation en 5 effets. A la caisse elle-même s'ajoutent des équipements d'optimisation des réseaux eaux condensées et vapeur, l'installation d'un nouveau circuit de distribution du lait de chaux, ainsi qu'une mise en réseau fibre optique de l'ensemble des automates du process.



Installation de la caisse à flot tombant de la sucrerie de Bois-Rouge.



Les investissements de l'usine du Gol : deux caisses à flot tombant et un nouveau décanteur.

Il s'agit d'investissement volumineux : 5 000 mètres carrés de chauffe, une hauteur de 25 mètres et un diamètre de 4 mètres. À la base, ce projet est une transposition à la canne d'un procédé d'évaporation utilisé pour produire le sucre de betterave. Il a fallu six années pour produire un pilote industriel à l'usine du Gol et mener les essais nécessaires à la mise au point du nouveau système adapté à la sucrerie de canne. Cette recherche s'est faite en partenariat sur le plan technique avec la société Fives Lille et avec le soutien financier de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région Réunion. Conçus pour maîtriser la consommation d'énergie des deux sucreries, ces investissements s'inscrivent en effet pleinement dans les objectifs de développement durable fixés par l'Union Européenne, l'État, le Département et la Région Réunion.

Anticiper pour mieux gérer

L'agriculture moderne impose aux planteurs d'anticiper toujours plus dans la gestion de leur exploitation. Prévoir à court terme tout en préparant l'avenir à plus long terme : ce qui était un réflexe naturel, chez les exploitants les mieux organisés, doit devenir une méthode adoptée par tous. Comment faire ? Caro Canne vous apporte quelques réponses.



A la tête de la société Abaksys, Thierry de La Grange s'est fait une spécialité de l'accompagnement des chefs d'entreprises dans leurs prises de décision. En avril dernier, il a été sollicité par l'ARTAS pour animer le séminaire de Canne Progrès consacré au thème de l'anticipation. «*Toutes les entreprises doivent anticiper,* explique-t-il, *et à ce titre une exploitation agricole est une entreprise comme les autres. Celles qui ne savent pas anticiper prennent de plein fouet les risques auxquels elles sont exposées. Au contraire, les chefs d'entreprises qui préparent en amont les adaptations aux contraintes susceptibles de s'imposer à lui minimisent les risques et maximisent les chances de succès, tout en diminuant la complexité de la gestion*».

Chaque situation est évidemment particulière et, finalement, c'est toujours un individu seul face à lui-même qui prend les décisions. Comment faire en sorte qu'une décision soit la plus rationnelle possible, anticipe au mieux sur les évolutions à venir ?

«*La seule façon d'anticiper est de faire des scénarios prospectifs, en essayant d'imaginer ce qui peut se passer*, poursuit Thierry Delagrange. *En agriculture, par exemple, on peut penser que les exigences seront toujours plus fortes en matière de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement, de traçabilité de la production. L'exercice commence par un diagnostic de la situation existante, qui permet de distinguer les tendances lourdes et les germes de changement. Vient ensuite l'élaboration de la stratégie, sa mise en forme, sa planification dans le temps, la mise en place des tableaux de bord mesurant des indicateurs de performance*».

Le passage de la théorie à la pratique n'est jamais simple, puisque de nombreux facteurs pouvant influencer la situation d'une exploitation agricole ne sont pas prévisibles. Aussi est-il essentiel de classer les variables par ordre d'importance, et d'estimer le degré de maîtrise dont on dispose sur chacune d'entre elles, afin de dresser une liste des actions prioritaires. Sans pour autant négliger les questions sur lesquelles on ne dispose pas de moyen d'action : il ne faut pas perdre de vue le degré d'incertitude qu'elles induisent sur l'ensemble de la situation.

«*Les planteurs ont l'habitude de l'anticipation, sur la durée d'une campagne,* résume Thierry Delagrange. *Il faut les inciter à étendre cette démarche au moyen terme, aux décisions qui pèseront sur les campagnes suivantes. L'anticipation permet d'ouvrir des horizons, de voir plus loin. Mais elle ne doit pas aboutir à s'enfermer dans ses prévisions, il faut toujours conserver la possibilité de modifier ce qui était prévu.*»



Le séminaire sur l'anticipation au Muséum Stella Matutina le 19 avril 2007.

Replanter, **c'est prévoir**

La Convention Canne 2006 prévoit, pendant deux ans encore, des aides supplémentaires pour financer les travaux d'améliorations foncières et de replantation. Un minimum de prévision est toutefois nécessaire pour en bénéficier au bon moment.



Les planteurs s'engageant dans des travaux de replantation peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire.

Les campagnes de demain se préparent aujourd'hui. Tout planteur sait qu'une bouture, une fois mise en terre, donnera le meilleur d'elle-même au cours des campagnes suivantes avant que le rendement des cannes ne décline. Tous les sept ans, en moyenne, il faut replanter. Encore faut-il en avoir les moyens, financiers et techniques. Face au constat d'une diminution du rythme des replantations, ces dernières années, la Convention Canne signée en 2006 a introduit un nouveau dispositif. Pendant trois ans, les agriculteurs s'engageant dans des travaux de replantation peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire, sous forme d'une avance versée par les industriels et qui n'est remboursable qu'à 80 % (voir notre article page 6). Cette avance est plus importante (2 000 euros à l'hectare au lieu de 1 000) si ces replantations font l'objet, au préalable, de travaux d'améliorations foncières, d'équipements d'irrigation ou concernent des terres en friches remises en culture. De tels investissements contribuent à la productivité des exploitations, pas seulement grâce au renouvellement des souches : les travaux permettant une meilleure organisation des parcelles, améliorant leur accessibilité ou rendant possible la mécanisation sont autant d'atouts engrangés pour préparer l'avenir. L'attrait de cette mesure n'a échappé à personne et dès le second semestre 2006 de nombreux planteurs l'ont sollicitée. Dans le même temps, une nouvelle organisation s'est mise en place. Des entreprises supplémentaires se sont positionnées sur le marché des travaux agricoles. Une nouvelle profession se structure : celle des maîtres d'œuvre, techniciens chargés d'accompagner les planteurs dans leurs projets de développement et leurs dossiers de demande d'aides. La procédure d'examen des demandes par la CIDT et de sélection des entreprises se rode progressivement. Même si l'objectif global du dispositif est de répondre rapidement aux sollicitations des planteurs décidés à investir, certains délais s'imposent toutefois. Un exploitant qui fait le choix d'engager des travaux ne peut pas espérer voir arriver un engin de chantier dans son champ la semaine suivante. Deux à trois mois semble un minimum, entre le moment où une demande est formulée et celui où les travaux peuvent commencer. Le dispositif de l'avance remboursable ayant une durée de vie limitée - trois campagnes à partir de 2006 - les planteurs qui souhaitent en bénéficier sont invités à ne pas attendre, tout en intégrant ces délais.

Une planification précise des projets d'améliorations foncières est donc exigée de chacun. Une vision sur plusieurs années est même recommandée : elle permet une meilleure programmation de l'activité des entreprises de travaux et, finalement, une meilleure réponse aux demandes.

Anticiper **l'immobilisation d'une parcelle**

Comment ne pas perdre une récolte sur une parcelle qui nécessite des travaux fonciers ? Certainement pas en décidant de les effectuer une fois la coupe faite. «*Pour conserver le rythme d'une récolte annuelle, il faut au contraire que les travaux puissent démarrer dès la fin de la coupe de la parcelle*, souligne Marc Thiéry, responsable du Pôle Canne de Bois-Rouge. *Il est donc indispensable d'anticiper pour tenir compte des délais nécessaires à l'acceptation du dossier d'aide et faire le choix de l'entreprise qui interviendra.*» Comment ? En programmant la coupe de la parcelle concernée au début de la campagne. Les travaux d'améliorations foncières puis la replantation pourront alors se faire à la période souhaitée . Les douze à quinze mois nécessaires à la pousse de la canne permettront ensuite une récolte à la fin de la campagne suivante. Un calendrier serré, mais tenable en s'imposant un minimum de discipline. Avec pour résultat, à court terme, le maintien des revenus habituels de l'exploitation et à moyen terme les meilleurs rendements attendus des nouvelles souches.









La maîtrise de l'itinéraire technique passe par l'anticipation de ses différentes étapes.

Concilier **coupe et replantation**

S'engager dans des travaux de replantation en cours de campagne exige un effort d'organisation et d'anticipation. Mener de front la poursuite de la coupe, la préparation de la parcelle puis la replantation n'est pas toujours chose facile, même si les maîtres d'œuvre apportent désormais une aide précieuse. Les épandages d'engrais et d'herbicides, visant à préparer les bonnes bases de la campagne suivante, doivent être effectués dans le mois qui suit la récolte d'une parcelle (zones humides ou irriguées). L'exercice n'est pas simple pour les planteurs disposant de peu de matériels et d'une main d'œuvre réduite. La coupe et le chargement constituant évidemment la priorité, ces travaux de préparation sont ceux que l'on repousse en premier, quelques semaines sont ainsi rapidement perdues. Il faut donc toujours garder un œil sur le calendrier, pour ne pas laisser passer les bonnes journées, pendant lesquelles les conditions météorologiques, notamment l'absence de vent, sont favorables à l'épandage. Encore faut-il ne pas se laisser surprendre en se trouvant à cours de produits. Anticiper ses commandes et ses achats d'intrants, engrais comme herbicides, donne les meilleures chances d'effectuer ses épandages dans des conditions optimales. Un planteur qui travaille cinq hectares sait par exemple qu'il lui faut environ cinq tonnes d'engrais, et une dose proportionnelle de produits phytosanitaires, pour ses traitements annuels. En ayant toujours sous la main environ un quart, ou un tiers de ces volumes, il pourra toujours exploiter le bon créneau météo, lorsqu'il se présente.

Replantation : **penser un an avant au choix des boutures**

Concernant les boutures, un an avant la replantation, l'exploitant doit se poser les deux questions suivantes : Quelle variété replanter ? Où prélever les boutures ?
En effet, au-delà des autres aspects techniques, pour réussir une plantation et avoir une bonne levée les boutures doivent être de bonne qualité, c'est-à-dire saines (pas de borer, ni de maladies) et être âgées d'environ 10 mois. En ce qui concerne les nouvelles variétés, les résultats en cours d'obtention dans les essais menés par les équipes du CERF permettent de penser que de nouvelles variétés seront régulièrement libérées dans les années à venir.
En installant, depuis 1995, des stations d'essai dans toute l'île, le centre de recherches de La Bretagne a multiplié les chances d'identifier des cannes adaptées aux différentes zones agro climatiques de la Réunion. Avec ces nouvelles variétés d'importants gains de productivité seront possibles dans les zones pour lesquelles elles auront été sélectionnées, notamment dans les régions difficiles ou aux conditions particulières, là où les variétés les plus courantes ne donnent que des résultats moyens.
Mais la libération d'une nouvelle canne n'est qu'une étape sur le chemin de sa réussite. Le challenge consiste alors à être capable de fournir aux planteurs des boutures de qualité au moment où ils le désirent. Pour cela, le CERF met en place des parcelles de multiplication en partenariat, chez des planteurs, trois ans avant la date prévue de la libération d'une variété. Tout comme le CERF, un exploitant doit anticiper sur ses besoins. S'il a le projet de planter une nouvelle variété en 2008, il sera bien inspiré de se procurer dès maintenant 500 kilos ou une tonne de boutures qu'il multipliera pour la prochaine campagne de replantation.

Désherbage : **plus efficace en «pré-levée»**

L'expérience aidant, un planteur sait quelles espèces de mauvaises herbes poussent dans ses champs. Il peut donc choisir à l'avance les produits herbicides les mieux adaptés pour lutter contre ses infestations. Ces traitements donnent toujours de meilleurs résultats, surtout dans les zones humides, quand ils sont appliqués avant que les mauvaises herbes ne lèvent. Ces herbicides dits «en pré-levée» ont un coût. Cet investissement de départ est largement rentabilisé par la suite. Les traitements de rattrapage, pour se débarrasser des mauvaises herbes qui ont échappé au premier traitement, sont ensuite plus faciles, plus rapides et moins consommateurs de produits. Le travail à la main pour désherber devient moins important et la canne pousse mieux quand elle n'a pas à subir la concurrence de l'enherbement en début de cycle.

S'agrandir, transmettre son exploitation, **préparer sa retraite**

La gestion d'une exploitation agricole impose de réfléchir au-delà de la prochaine campagne. Il faut savoir dépasser l'urgence pour préparer les décisions qui engagent le planteur, et sa famille, sur le long terme.

Les temps ont changé. L'image de l'agriculteur ancré dans ses traditions, répétant les mêmes gestes et les mêmes pratiques que ses père et grand-père, n'est plus d'actualité. Un planteur est un chef d'entreprise comme les autres, qui prend de grands risques s'il ne réagit pas aux changements, s'il n'anticipe pas les évolutions prévisibles de son environnement. *«Ceux qui disent qu'ils seront demain comme ils étaient hier et comme ils sont aujourd'hui tiennent un discours qui me gêne*, explique Benoît Dubin, animateur-conseil du CERFA (Centre d'Economie Rurale et de Fiscalité Agricole), organisme de gestion agréé par les services fiscaux pour tenir la comptabilité des agriculteurs, qui s'est également investi dans les activités de conseil. *Certes, la profession agricole est très encadrée, mais ce cadre évolue. Plus un exploitant aura conscience de ces évolutions, plus il se donnera la possibilité d'y réagir de manière adaptée à sa propre situation. Dans tous les domaines, prendre ses décisions au dernier moment ne permet pas une gestion sereine d'une exploitation*».

Au-delà du court terme, de l'organisation d'une campagne et de la préparation de la suivante, les agriculteurs sont confrontés à des questions qui gagnent toujours à trouver des réponses mûries par la réflexion : comment organiser l'agrandissement de son exploitation, comment préparer sa retraite, ou la transmission de son patrimoine agricole à ses enfants...

La formation continue agricole, **un outil trop peu utilisé**



Les agriculteurs ont à leur disposition un large éventail de formations.

Les exploitants agricoles comme leurs salariés ont la possibilité, tout au long de leur vie, d'accéder à des formations qui s'avèrent souvent fort utiles. L'agriculteur moderne ne peut plus se contenter de produire, il doit se doter d'un panel de compétences qui élargissent sa vision, lui permettent de prendre du recul par rapport à ses tâches quotidiennes.

La formation continue est un outil trop peu utilisé dans le secteur agricole. Différents organismes proposent pourtant des sessions adaptées aux besoins des planteurs réunionnais. Centre de formation professionnelle pour adultes, chambre d'agriculture pour la maîtrise des techniques culturales, CERFA pour la gestion de l'exploitation, FDGDON pour la protection biologique des végétaux, etc. : les agriculteurs ont à leur disposition un large éventail de formations professionnelles pour eux-mêmes et pour leurs salariés.

Des moyens de financement de ces formations existent. En cotisant à VIVEA, fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant, les agriculteurs non salariés voient le financement de leur formation pris en charge en totalité ou en partie. Les agriculteurs au réel ont même la possibilité de convertir une partie du coût de leur formation en crédit d'impôt. De son côté, le FAFSEA, fonds d'assurance formation, est l'organisme paritaire collecteur de la taxe formation obligatoire payée par les employeurs pour financer la formation continue des salariés agricoles. L'importante capacité de financement de la formation des salariés fait que le FAFSEA finance bien plus que la cotisation annuelle versée par l'agriculteur employeur. Entre ce que paie l'agriculteur et ce dont il bénéficie, le rapport financier est positif pour lui.

Si, à la Réunion, la formation professionnelle est encore trop sous-estimée par les agriculteurs, c'est par manque d'information. L'aspect financier et l'absence des salariés pendant les formations expliquent également cette frilosité. Cependant, les choses évoluent. Les agriculteurs doivent savoir que VIVEA et FAFSEA ont aussi pour mission de les informer et de les conseiller sur la formation professionnelle.

S'agrandir



Tout agriculteur a pour objectif de développer son exploitation. L'augmentation des rendements est un moyen de l'atteindre, particulièrement dans le cas de la canne à sucre où la croissance du tonnage et de la richesse procure des gains de revenus facilement mesurables. En même temps qu'il œuvre à améliorer la productivité de ses champs, un planteur dynamique cherche logiquement à agrandir son exploitation. Dans le contexte réunionnais, cette démarche exige le respect de procédures strictes qui ne laissent pas de place à l'improvisation. L'espace est rare, les candidats nombreux. Chaque terre qui se libère est convoitée par dix à vingt prétendants désireux de s'installer ou s'agrandir. Le jeu de l'offre et de la demande est fortement limité par les critères du Schéma directeur départemental des structures agricoles. Un planteur en quête de nouvelles parcelles a donc intérêt à s'informer précisément, au préalable, sur cette réglementation. Laquelle repose sur la notion d'unité de référence (de 6 à 8 hectares pour la canne, selon que l'exploitation soit ou non irriguée, ou la canne associée à une diversification animale ou végétale). Pour encourager la constitution de structures viables, le candidat à l'agrandissement qui n'atteint pas encore le seuil de l'unité de référence obtient un certain rang de priorité. Mais d'autres critères s'appliquent : le caractère familial ou pas de l'opération, l'âge, le niveau de formation... Un projet cohérent, au regard de ce Schéma départemental, aura beaucoup plus de chances d'aboutir.

Préparer sa retraite, transmettre son exploitation

Le temps passe. De nombreux planteurs qui ont démarré leur activité à l'époque de la redistribution des terres des grands domaines sucriers approchent de la retraite. L'importance de cette échéance ne doit pas être minimisée. Elle exige même d'être anticipée, avec une dizaine d'années d'avance, notamment si un ou des enfants souhaitent reprendre l'exploitation. Sous réserve des réformes qui pourraient être décidées prochainement, les droits de succession qui s'appliquent sur un bien agricole ne sont pas négligeables. Ils peuvent parfois placer les descendants dans l'impossibilité financière de s'en acquitter : la vente de l'exploitation est alors la seule issue. Pour éviter cette situation pénible, différents outils peuvent être actionnés. La solution du bail rural à long terme (supérieur à 9 ans), autorisant des exonérations de droits de succession, mérite par exemple d'être considérée. Tout comme la constitution d'une société, qui permet d'isoler les biens affectés à l'activité professionnelle du patrimoine personnel de l'exploitant, facilitant ainsi la transmission d'une exploitation familiale.

Cette formule a divers avantages. Elle assure la continuité de l'entreprise agricole en cas de décès d'un exploitant, en évitant les difficultés inhérentes à l'indivision et les conséquences fiscales d'une cessation d'activité.

Elle permet d'autre part d'organiser et de programmer la transmission des éléments d'une entreprise agricole (capital d'exploitation, capital foncier). Le transfert peut se faire de façon progressive : un jeune qui s'installe reprendra d'abord une partie du capital et rachètera ultérieurement des parts. Intérêt pour le nouvel installé : il rentre dans une société à la structure financière normalement saine, avec un fonds de roulement déjà constitué.

La société d'exploitation peut revêtir des formes variées : GAEC, EARL, SCEA... Il n'existe pas de solution-type, mais l'éventail des formules existantes permet de répondre à la plupart des situations particulières. La création d'une société peut également permettre de se conformer à la Loi d'orientation agricole de 2006, qui oblige un conjoint travaillant sur l'exploitation à choisir un statut, dont celui de sociétaire aux côtés d'un mari, éventuellement des enfants à qui les parts seront progressivement transmises... Le choix de la société a un coût de départ, mais ses avantages économiques ultérieurs et la sécurité qu'elle procure sont également à prendre en compte.

Il arrive aussi, de plus en plus souvent, qu'un agriculteur soit obligé de préparer la transmission de son exploitation en dehors du cadre familial, faute de repreneur parmi ses enfants ou ses proches. Dans ce cas, il doit se préparer à la vendre dans les meilleures conditions, en cherchant à augmenter sa valeur de reprise. Cette démarche ne peut être entreprise au dernier moment. Notamment si la bonne marche de l'exploitation repose sur les épaules de son chef, habitué à des charges de travail que n'acceptent pas forcément les jeunes générations. Dans ce cas, il faut se poser une question simple : l'exploitation peut-elle continuer à fonctionner correctement sans moi ? La réponse implique souvent une réorganisation, qui ne peut s'opérer du jour au lendemain...



Question-clé pour l'agriculteur : l'exploitation peut-elle vivre sans moi ?

Cadet et fils

L'avenir en société

Anticipant son départ à la retraite, Daniel Cadet, 53 ans, a choisi de constituer avec son fils Yannick, 24 ans, une SCEA afin de préparer la transmission de son exploitation dans les meilleures conditions.



Yannick Cadet : dans la répartition des tâches avec son père, il s'occupe en particulier de la partie gestion.

La société civile d'exploitation agricole Cadet et fils a vu le jour en 2004. Cette constitution en société conforte la structuration de l'exploitation. Agriculteur à Cambourg (Saint-Benoît), Daniel Cadet exploite en effet 22 hectares composés pour moitié en cannes à sucre et pour autre moitié en productions fruitières : bananes, ananas, letchis, auxquels s'ajoute un appoint de palmistes.

«*J'ai toujours diversifié*, explique Daniel Cadet, *mais auparavant je le faisais pendant l'inter-campagne sucrière. La diversification s'est développée en fonction des opportunités du marché. Pour atteindre cet équilibre à 50/50. Tout dépendra de l'évolution des marchés, mais, avec mon fils, nous souhaitons développer l'exploitation sur cette base*». La création de la SCEA s'est donc greffée sur le projet d'une exploitation bien structurée. Ce projet se traduira très prochainement par un investissement pour agrandir les locaux de la société, notamment par l'aménagement d'un bureau et d'une salle climatisée pour le stockage des fruits.

Par ailleurs, pour Yannick et pour son père, la SCEA n'ouvre pas seulement l'étape d'une transmission juridique et financière de l'exploitation. Daniel Cadet veut transmettre à son fils son expérience d'agriculteur. De son côté, Yannick apporte à la gestion de la société les connaissances acquises au cours de ses études au BTS agricole. «*Yannick voulait entrer dans la vie active et, pour ma part, je voulais préparer mon départ à la retraite. Nous nous partageons les tâches. À moi, la partie fruits. Lui s'occupe plutôt de la canne en ce qui concerne la coupe et le transport. Il s'occupe aussi de la partie administrative*».



Daniel Cadet veut transmettre à son fils son expérience d'agriculteur.

Yannick a complété son acquis scolaire par une formation du CERFA au logiciel de paie et de comptabilité ISAGRI. C'est sur les conseils du CERFA qu'ils ont opté par la formule de la SCEA. Tout appartient à la société, à l'exception du foncier qui est mis à sa disposition. «*Se constituer en société implique un peu plus de charge puisqu'il y a des frais de fonctionnement supplémentaires, mais c'est plus intéressant dans la gestion au quotidien. C'est plus simple. La société paie tout. On n'est plus obligé de calculer qui a fait quoi. La société sécurise juridiquement l'exploitation et permet d'y voir plus clair*» estime Yannick Cadet.

Yannick est entré en 2004 dans le capital de la société avec 2 %. Sa part augmente progressivement. L'objectif est de porter celle-ci à 50 % en 2009. Yannick a pu recevoir une aide au capital dans le cadre du dispositif de dotation des jeunes agriculteurs (DJA) dont il a bénéficié après la validation de son projet d'installation. Cette dotation pouvant aller de 16 500 € à 35 900 € aura permis de conforter sa situation financière afin de mieux démarrer dans son métier d'agriculteur. Yannick a aussi droit à des prêts bonifiés au taux préférentiel de 1 % (jusqu'à 110 000 € de prêts) ce qui limitera le poids des remboursements d'emprunt sur l'exploitation. C'est ainsi que fonctionne désormais l'exploitation de Daniel et Yannick Cadet. «*Un départ à la retraite se prépare dix ans à l'avance*» concluent-ils de concert.

Apprendre à mieux gérer son exploitation

La gestion économique de l'exploitation est au cœur de toute démarche d'anticipation. Or, si les formations agricoles sont connues des agriculteurs, il n'en va pas de même des formations à la gestion et à la maîtrise des outils juridiques, comptables, informatiques qu'elle nécessite. C'est pourquoi le rôle de conseil et l'offre de formations du CERFA méritent d'être soulignés. On ne peut que recommander aux exploitants de se renseigner auprès de cet organisme qui propose des modules de formations sur la gestion de l'entreprise (deux jours), la comptabilité sur ordinateur (quatre jours), l'emploi de main d'œuvre (trois jours), la découverte de l'informatique (un jour), la constitution de société (un jour) ou encore Internet orienté professionnel (un jour).

CERFA de La Réunion
23, chemin Piton Défaud, Saint Paul.
Tél. 02.62.45.28.77 - Fax. 02.62.45.26.87

Le désherbage en pleine évolution

L'aboutissement des dossiers d'homologation, la recherche de nouvelles spécialités et la mise au point d'itinéraires techniques adaptés constituent les priorités de 2007.

La réduction de l'offre disponible de pesticides représente depuis plusieurs années une gêne pour les agriculteurs. Cette réduction a commencé à partir de 2003 par le retrait de produits, comme ceux à base d'amétryne. Elle se poursuivra en 2007 avec la disparition de l'héxazinone (Velpar) et avec le retrait probable, à terme, du diuron et celui de diverses formulations de 2,4-D.

La lenteur des procédures d'homologation de nouveaux herbicides n'a permis de compenser que très imparfaitement ces disparitions. D'où l'attente impatiente des produits encore en cours d'homologation, dont les dossiers ont été déposés depuis longtemps. Une des principales raisons de cette lenteur est due au transfert en 2006 de la compétence d'homologation, du ministère de l'Agriculture à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Rappelons que la réglementation sur les pesticides repose sur deux niveaux : une liste européenne fixe les matières actives autorisées et les



Plus les pratiques de désherbage sont efficaces, plus elles sont rentables.

produits commerciaux sont ensuite homologués pays par pays.

Après les précédentes homologations (Mercantor Gold et Callisto en 2004, Prowl en 2005 et Camix en 2006), les planteurs pourraient disposer, à court terme, de quatre nouveaux produits en attente d'homologation, qui viendront remplacer les herbicides retirés peu à peu du marché depuis 2003. Trois de ces nouveautés seront des herbicides de pré-levée. Le dernier sera un herbicide de post-levée.

Ces nouveaux produits constitueront, pour les exploitants, l'occasion de faire évoluer leurs pratiques de désherbage en canne à sucre pour les rendre plus efficaces (voir aussi le Cahier Technique) et donc rentables. L'utilisation de ces herbicides, au profil écologique plus favorable, exigera en effet une certaine technicité pour le respect des doses préconisées et des périodes d'application.

Le spectre complet d'efficacité de ces nouveaux herbicides est en cours d'élaboration grâce à un réseau d'expérimentation sur l'ensemble de l'île. Les planteurs auront à leur disposition un tableau simplifié indiquant les produits les plus performants sur les principales espèces de mauvaises herbes. Ce tableau simplifié du spectre d'efficacité des nouveaux herbicides pourra être consulté aux points d'accueil de la profession, aux Pôles Canne notamment. Il fera l'objet d'une plaquette d'information qui sera largement diffusée.

Guide de la fertilisation de la canne à sucre à la Réunion

Destiné à harmoniser et à améliorer le conseil en fertilisation, le guide de la fertilisation de la canne à sucre s'adresse aux techniciens agricoles. Il leur fournit une base commune de référence sur les produits et les techniques de fertilisation minérale et organique. Après la publication du «Guide de la fertilisation organique à la Réunion», édité par la Chambre d'agriculture et le CIRAD en 2006, ce document consacré entièrement à la culture de la canne à sucre regroupe les informations spécifiques à cette culture. Après un rappel de l'agronomie de la plante et une présentation des caractéristiques des sols réunionnais, le raisonnement de la fertilisation est développé en quatre parties. La première est consacrée aux stratégies et calculs de plans de fumure, la deuxième aux amendements et produits fertilisants disponibles à la Réunion, la troisième aux techniques et matériel d'épandage et la quatrième à l'irrigation fertilisante.

La diffusion de ce guide aux techniciens se fera au Museum agricole Stella Matutina au mois d'août à l'occasion d'un séminaire technique axé sur la fertilisation raisonnée de la canne. A noter que ce guide est publié en co-édition par le CTICS et le CIRAD (sous ISBN CIRAD).



Jannick Carpin

122 tonnes à l'hectare grâce à la maîtrise

de l'irrigation et de la ferti-irrigation

C'est le rendement atteint par Jannick Carpin sur un terrain de l'antenne 4 en zone sèche irriguée de l'Ouest.

Installé depuis 2003, Jannick Carpin exploite environ 8 hectares plantés en R 579 sur la tranche A de l'antenne 4. En 2006, il a récolté 122 tonnes à l'hectare pour une richesse de l'ordre de 14, soit un rendement largement supérieur à la moyenne observée sur la zone. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le terrain qu'il exploite n'est pas des plus faciles. Particulièrement peu profond, le sol ne favorise pas l'enracinement de la plante et sa texture hétérogène empêche de cultiver la totalité du terrain. Au total, la surface brute de la parcelle, louée à la SAFER par un bail emphytéotique de 25 ans, est de 10,40 hectares. Jannick Carpin compte augmenter au maximum sa surface utilisable, en dégageant les andains de son champ.

Ce planteur doit son rendement grâce en particulier à sa maîtrise de l'irrigation et de la ferti-irrigation. Il applique, «*à la lettre*» dit-il, l'itinéraire technique préconisé pour la culture de sa canne. «*J'ai adapté ma fertilisation aux conclusions de l'analyse du sol qui révélait notamment un déficit en phosphore*, observe-t-il. *J'ai opté pour du goutte à goutte et j'ai préféré investir en priorité dans un matériel de production performant plutôt que dans un nouveau tracteur. Je possède une pompe d'injection d'engrais programmable. Elle permet le fractionnement et le contrôle de la dose d'engrais apportée par secteur. Je la programme en me basant sur l'analyse du sol. J'ai fait le choix de n'utiliser que des engrais solubles. Leur coût est plus élevé, c'est vrai, mais je m'y retrouve largement au niveau des rendements obtenus. Chaque produit est injecté séparément, l'un après l'autre : d'abord l'urée, ensuite le phosphore et au final la potasse.*» En ce qui concerne l'irrigation de sa canne, Jannick Carpin bénéficie de conseils personnalisés. Grâce à un programmateur et à un pluviomètre, il optimise et contrôle les doses d'eau qu'il apporte.

Le désherbage est lui aussi maîtrisé : un prélevé à la plantation, suivi d'un rappel ultérieur. «*Distribuant l'eau de façon très localisée, le goutte-à-goutte limite l'enherbement . Il faut ensuite agir sur les graminées restantes avant qu'elles ne soient en fleurs. Pour ma part, je n'en ai pratiquement plus.*»

Avec ce souci permanent d'optimiser ces coûts de production, il se considère comme un chef d'entreprise. Il a déjà préparé la majeure partie de ses terrains à la mécanisation, son objectif est de mécaniser tout ce qui peut l'être sur son exploitation.

Pour réussir son itinéraire technique, Jannick Carpin suit les conseils des techniciens qui l'ont accompagné dès le lancement de son exploitation. «*Nous avons tout à La Réunion pour réussir, les moyens et les compétences*» affirme-t-il à partir de sa propre expérience. Sauf la surface. Car l'exemple de Jannick Carpin illustre aussi le problème du seuil minimal de surface utilisable indispensable pour pérenniser une exploitation cannière. «*Huit hectares, c'est juste, même en faisant 122 tonnes à l'hectare,* estime-t-il. *Il me faudrait un minimum de 10 à 12 hectares de canne pour sécuriser une production annuelle de 1000 à 1 200 tonnes dans les années qui viennent. En appoint, je cultive un peu d'oignon, cette diversification me fournit un revenu complémentaire. Elle est rendue possible par le temps dégagé grâce à la maîtrise de mon itinéraire technique sur la canne, notamment en dehors de la campagne sucrière*».



Janick Carpin a investi dans un automate d'irrigation.

Frédéric Aure

Formation et conseil à l'irrigation

L'appui technique permet d'éviter les erreurs dans le choix du matériel. Un enjeu majeur compte tenu du coût de l'investissement et de l'impact attendu de l'irrigation.

Pour Frédéric Aure, responsable du service Irrigation de la Chambre d'Agriculture, «*le métier d'agriculteur et le métier d'irrigant sont deux métiers complémentaires mais différents*».

Frédéric AURE, détenteur d'un BTS en gestion et maîtrise de l'eau, précise : «*Les techniciens spécialisés en irrigation apportent aux agriculteurs un conseil pour choisir le matériel le mieux adapté à leur exploitation et pour évaluer la dose d'eau nécessaire aux besoins de leur culture. Au plan pratique, nous assurons le montage du projet d'irrigation, de la demande de subvention jusqu'au suivi du chantier d'équipement.*»

Cependant, précise-t-il, le technicien n'a pas pour mission de se substituer à l'agriculteur. Son intervention ne constitue qu'une aide à la décision Le choix appartient à l'agriculteur qui reste maître de son projet. «*Le principal acteur, c'est l'exploitant*» insiste Frédéric AURE. Pour guider



Frédéric Aure :
«Le principal acteur, c'est toujours l'exploitant.»

leur décision, la Chambre d'Agriculture propose aux agriculteurs une formation de 40 heures sur les avantages et les inconvénients des deux systèmes.
Comment choisir ? En plus des caractéristiques du terrain et de la culture, le coût de l'investissement est en jeu. Certes, compte tenu de la modulation des aides, le coût d'achat restant à la charge de l'exploitant est sensiblement le même pour les deux techniques. Cependant, dans le goutte à goutte, l'agriculteur doit envisager un coût supplémentaire d'entretien et de renouvellement de son réseau tertiaire de goutteurs au moment de la replantation, à contrario, le goutte à goutte reste la solution la plus adaptée dans les zones de grand vent, et permet la ferti-irrigation. D'où l'intérêt d'une expertise extérieure afin d'adopter la meilleure solution. «*L'important, c'est le démarrage,* confirme Frédéric AURE. *Dans de bonnes conditions d'installation, avec une bonne gestion de l'irrigation, cela doit marcher.*»
Le rôle du technicien et des membres de son équipe est aussi d'apporter des conseils en irrigation et en ferti-irrigation. «*L'eau est un critère, mais n'est pas le seul. Il faut maîtriser la totalité de l'itinéraire technique* » explique-t-il. Différents outils de conseils en irrigation, dont certains conçus à la Réunion par le CIRAD et la Chambre d'Agriculture, sont au service des irrigants. Certains de ces outils intègrent les conditions spécifiques à chaque exploitation, au niveau des conditions de sol, de climat, et d'équipement, et proposent des conseils précis et individualisés. Conclusion : l'irrigation est une activité à part entière qui s'apprend.

Edith et Côme Bardeur

Avec l'irrigation, nous espérons multiplier par deux notre rendement

Après des décennies d'attente, Edith et Côme Bardeur vont prochainement profiter de l'irrigation sur leur petite exploitation de Mahavel (Saint Pierre). Ils se préparent à cette échéance.



Chez les Bardeur, la relève est assurée.

Edith Bardeur exploite, avec l'appui de son mari Côme, un peu plus de trois hectares de canne. Cela ne suffit pas évidemment à faire vivre leur famille et Côme possède un emploi salarié à l'extérieur. Dans cette zone haute de la Ravine des Cabris, un périmètre d'environ 600 hectares devrait être irrigué par le réseau de la SAPHIR, en deux tranches d'équipement. La première tranche, qui concerne l'exploitation des Bardeur, est en cours de travaux, la seconde tranche plus conséquente, reste dépendante des difficultés relatives à l'exploitation de la nappe phréatique de Pierrefonds. Le résultat de la campagne de 2008 devrait donc être, pour Edith et Côme Bardeur, celui d'une terre irriguée.
«*Nous espérons multiplier notre rendement par deux grâce à l'irrigation et atteindre au moins les 100 tonnes à l'hectare*, déclarent-ils. *Nous avons suivi la formation de 40 heures proposée par la Chambre d'Agriculture et nous sommes dans la période de préparation du passage à l'irrigation*.»
Edith et Côme Bardeur vont mettre en place un système par aspersion, le mieux adapté à leur terrain profond et rocheux. Dans ce projet, ils bénéficient en outre de l'expérience du père et du frère d'Edith, dont les exploitations voisines de la leur sont déjà irriguées. Pour réaliser des économies d'échelle, les Bardeur fonctionnent déjà en groupement pour la récolte et le transport des cannes.
«*Avec l'arrivée de l'irrigation, on revoit toute l'exploitation*, disent-ils. *Nous attendons la mise en eau pour "dessoucher" la R 570 que nous exploitons actuellement et replanter de la R 579. Nous replanterons au fur et à mesure en commençant par les souches les plus anciennes.*»
Pour amortir le coût de l'installation d'irrigation, le calcul économique montre qu'il leur faudra produire de 20 à 25 tonnes de plus à l'hectare par rapport à la production actuelle. L'opération s'annonce donc rentable. Edith et Côme jugent nécessaire, pour pérenniser leur exploitation, de l'agrandir et, éventuellement de la diversifier. «*L'irrigation va changer le territoire, les cultures maraîchères vont se développer, c'est certain*» jugent-ils. Ils envisagent aussi, à présent, de mécaniser la coupe de la canne sur la partie basse et plane de leur exploitation. Bref, en ouvrant de nouvelles perspectives, l'irrigation leur permet de se projeter dans l'avenir.

Simplifications administratives
Est-ce un rêve ou existe-t-il des possibilités ?

Malgré quelques réels progrès, notamment la mise en place du registre parcellaire graphique permettant d'attester l'état de culture des terres de l'exploitant, beaucoup reste à faire pour alléger et simplifier les démarches administratives des agriculteurs.



La consultation sur le site Internet du ministère de l'Agriculture. La simplification administrative est un objectif national.

L'agriculture, étant un secteur économique particulièrement encadré est soumise pour chaque acte technique à des démarches déclaratives détaillées, voire à des demandes d'autorisation. Par ailleurs, l'octroi d' aides publiques induit également son lot de justificatifs spécifiques et de dossiers argumentés, parfois redondant avec les déclarations classiques. La lourdeur des démarches est causée d'abord par la multiplicité des intervenants institutionnels. Ils constituent autant d'étapes à franchir pour l'instruction des dossiers et autant de services qui ont besoin de disposer des différents documents. D'où la contrainte de présenter les mêmes pièces administratives à plusieurs interlocuteurs. Ce qui explique aussi la multiplication des documents exigés Cette complexité préalable aux demandes des agriculteurs, en amont, se retrouve souvent aussi en aval lors des examens de contrôle financier par les différents services de contrôle et de paiement.

Conscientes de ce problème, les administrations ont fait de la simplification administrative un élément dominant de la Convention Canne 2006-2015. L'article 22 de la Convention Canne stipule en effet : «*Dans le cadre général d'un objectif de simplification des démarches administratives des agriculteurs, l'État s'engage à atteindre pendant la convention l'objectif d'un dossier unique du planteur pour l'ensemble de ses aides, accessible et modifiable par internet.*» Cet objectif rejoint également la volonté du ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui a lancé en 2006 l'opération nationale à l'adresse de l'ensemble des professions agricoles.

Un site www.simplifions.agriculture.gouv.fr a été ouvert au niveau national pour recueillir les idées et les propositions de chacun sur le sujet.

Parmi les pistes de simplification administrative il y a la création, pour chaque agriculteur, d'un dossier unique et personnalisé informatisé, pour permettre l'échange rapide de données entre administrations. Informatisation qui devra se faire évidemment dans les conditions de respect des règles de confidentialité fixées par la loi.
En complément de cette informatisation des données sources relatives à l'exploitation agricole, le Projet Global d'Exploitation réunirait l'ensemble des informations relatives à l'exploitation agricole. Il aurait pour objectif de faire réfléchir l'exploitant au devenir de son entreprise et d'en projeter l'évolution sur le moyen terme de 3 à 5 ans . Développant une approche économique et prévisionnelle, le PGE peut être considéré comme une démarche obligatoire supplémentaire. Cette démarche vers un dossier personnalisé du planteur a pour but de constituer un véritable socle d'information dans lequel les techniciens ou les instructeurs de dossiers pourront puiser pour aider les planteurs à engager les démarches administratives

Une seule saisie des données pour plusieurs utilisateurs. C'est aussi le principe appliqué à la procédure réformée des travaux d'améliorations foncières. La simplification des démarches réside ici dans l'existence d'un lieu unique d'information pour les agriculteurs, les maîtres d'œuvre de travaux et les entreprises de travaux.

Dans le même sens d'harmonisation et de coordination des relations entre les agriculteurs et les administrations, les Pôles Canne où les organismes professionnels agricoles tiennent des permanences (Bois Rouge Beaufonds, Caserne et bientôt le Gol) et commencent progressivement à se mettre en réseau donnent aux agriculteurs la possibilité d'y effectuer toutes leurs démarches administratives en une fois. Pour leur faciliter la tâche, des techniciens les accompagnent dans les formalités (renseigner les documents, déposer les dossiers). Ces interventions de centralisation sur les pôles canne sont un réel progrès dans la simplification des démarches des agriculteurs vis-à-vis des administrations, mais il faut maintenant aller plus loin en coordonnant entre elles les interventions des techniciens agricoles issus de structures différentes (centralisation sur le pôle canne) ce qui permettrait d'accélérer les envois vers les administrations.

Zones d'adaptation

des principales variétés «R» du catalogue CERF

	Zone au vent		Zone sous le vent		
	0 à 300 m	> 300 m	0 à 300 m	300 à 600 m	> 600 m
R 568 Milieu-fin de campagne		Zones à forte nébulosité			
R 570 Milieu-fin de campagne					
R 573 Début-mi campagne					En sols profonds
R 575 Début de campagne			Irrigué		
R 576 Milieu-fin de campagne					Conditions très sèches
R 577 Toute la campagne					
R 579 Toute la campagne	Irrigué ou très humide		Irrigué		
R 581 Début-mi campagne				Non irrigué	
R 582 Milieu-fin de campagne			Irrigué		

CERF - BP 315 - 97494 Sainte-Clotilde - Tel. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07

LA NUTRITION VÉGÉTALE

Les engrais produits par la SIER permettent d'assurer une parfaite alimentation minérale de la canne à sucre :

Pour faire face au prix élevé du phosphore, nous proposons une formule BINAIRE NK parfaitement adaptée aux besoins de la canne à sucre.

- **Pour les sols à fertilité normale en phosphore :**

MELANGE 20 0 33

La **forte concentration** en unités fertilisantes vous permet de **réduire les doses / hectare**, tout en assurant la nutrition nécessaire à la canne à sucre.

Ex : sol à fertilité correcte et rendement de 100 tonnes/ ha.....dose: 600 kg / ha

A la dose de 600kg / ha vous apportez 120 unités d'azote et 198 unités de potasse
AU MEILLEUR COUT / HA

- **Lorsque l'impasse sur le phosphore n'est pas possible :**

Choisissez la formule, en fonction de votre analyse de sol et de vos rendements pour avoir le meilleur COUT par hectare.

Formules ENTRETIEN
13 8 24 complexe
16 10 26 complexe
17 12 28 HDLG
20 7 24 TRIAL

LA NUTRITION VEGETALE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES ENGRAIS DE LA REUNION
Z.I. N°1 - B.P. 117 - 97823 LE PORT CEDEX - LA REUNION
TEL. : (0262) 43 10 62 - Administration : (0262) 42 43 00 - FAX : (0262) 42 06 12

POUR DÉVELOPPER SON



,



SAIT QU'IL Y'A UNE





DE Groupama .

Des assurances sur mesure pour gérer les risques spécifiques de votre exploitation.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller spécialisé Groupama Océan Indien.
Il saura vous proposer la meilleure formule en fonction de votre situation et de vos besoins.

N° Azur 0 810 261 261
coût d'un appel local

www.groupama.fr

Groupama
Donnons à la vie toutes ses chances.